

**Inscription au registre nominatif des personnes âgées et handicapées bénéficiaires
du plan d'urgence départemental
(décret 2004-926 du 1^{er} septembre 2004)**

INFORMATION IMPORTANTE :

Ce registre est prévu par la loi pour permettre l'intervention des services d'urgence dans le cadre du « plan canicule » mis en œuvre par l'état. Les personnes concernées doivent se faire connaître auprès du C.C.A.S. En cas d'activation du plan canicule votre adresse sera transmise, à la demande du Préfet, aux services d'urgence qui pourront prendre contact avec vous. Ce plan d'urgence ne remplace en aucun cas la famille ou le voisinage, dans leur rôle naturel et habituel.

ETAT CIVIL

NOM :

Prénom :

Adresse :

téléphone :

Date de naissance ou âge :

Médecin traitant : (nom/tél.) :

Personne à contacter en cas d'urgence : (nom/qualité/tél.) :

OBSERVATIONS PARTICULIERES

<u>Mobilité</u>	à l'intérieur du domicile	OUI	NON
	à l'extérieur du domicile	OUI	NON

INTERVENANTS EXTERIEURS

<u>Aide à domicile</u>	OUI	NON	Si oui, nom/tél.
<u>Infirmière</u>	OUI	NON	si oui, nom/tél.
<u>Autres</u>	OUI	NON	Qui et coordonnées

ABSENCES PREVISIBLES (Juillet et Août 2019)

Indiquez les dates : duau / et du au

Je soussigné(e) demande à être inscrit(e) au registre nominatif dans le cadre du plan d'urgence départemental.

A Saint Paul en Jarez, le 2019
Signature

Les données recueillies font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, vous disposez auprès du CCAS d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent.